

Volet B**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***12184968***

02 NOV. 2012

Greffe

N° d'entreprise : 0834.480.310

Dénomination

(en entier) : **SANOgy**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : Rue de la Légende, 45C à 4141 Sprimont

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL - ADAPTATION DES STATUTS

D'un procès-verbal reçu par le Notaire Chantal PIRONNET, de Liège, le 25 octobre 2012, enregistré à Liège 1, le 29 octobre 2012, volume 196, folio 35, case 3, 2 rôles, sans renvoi, reçu : 25,00 €, signé : B. HENGELS, il résulte que l'assemblée générale extraordinaire des associés a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes :

1) Rapport du conseil d'administration exposant la justification détaillée de la modification proposée à l'objet social; à ce rapport est joint un état résumant la situation active et passive de la société arrêté à la date du 30 septembre 2012, soit il y a moins de trois mois. Tous les associés ont déclaré avoir parfaite connaissance de ce rapport.

2) Modification de l'objet social et ajout d'un point 8 à l'article 3 des statuts :

L'assemblée a décidé à l'unanimité de modifier l'objet social de la société en ajoutant à l'article 3 des statuts un point 8 dont le texte est le suivant :

«8. Tous travaux d'entretien et de nettoyage de biens meubles et immeubles – y compris les espaces verts, en ce compris notamment et sans que cette énumération soit limitative, le lavage, dépoussiérage, nettoyage, décapage, dégraissage, travaux de peinture, entretien d'espaces verts et réparations diverses, surveillance et gardiennage desdits biens meubles et immeubles. »

3) Pouvoirs :

L'assemblée a décidé à l'unanimité de conférer tous pouvoirs à Monsieur NOIRFALISSE Gérald pour l'exécution des résolutions à prendre sur les objets qui précèdent.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Déposé en même temps :

- l'expédition conforme de l'acte du 25 octobre 2012
- la coordination des statuts

NOTAIRE CHANTAL PIRONNET

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/11/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature